

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD
Laurent LAVAISSIERE
Muriel BORRELY-DUBINI

Directrice du CIAS Grand Lac
Directeur Général des Services
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27.09.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 3 octobre 2024 a été transmis le 27 septembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38032 Grenoble Cedex 03). Le recours gracieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241603-DELIB77-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241003-DELIB77-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2024

Exécutoire le : 09 OCT. 2024

Publiée/Notifiée le : 09 OCT. 2024

Publiée le : 09 OCT. 2024

ADMINISTRATION GENERALE Participation des résidents au « voyage seniors » Résidence Autonomie L'Orée du Bois

La Résidence Autonomie l'Orée du Bois établissement géré par le CIAS Grand Lac organise tous les ans un voyage senior.

Ce séjour s'est déroulé du 12 au 19 mai 2024 à GRUISSAN pour un groupe de 28 personnes et 5 accompagnateurs. L'ensemble des participants a été satisfait de ce séjour.

Monsieur le Président présente l'équilibre financier suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Séjour	17 100.24 €	Participation des usagers	15 050.24 €
		CARSAT	2 050.00 €
Total	17 100,24 €	Total	17 100.24 €

Aussi, il propose de voter la tarification suivante pour les participants au séjour :

	Tarif séjour 1 personne
Personne imposable	605.71 €
Personne non imposable	403.71 €
Supplément chambre individuelle	90.00 €

Soit une participation de 15 050.24 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget :

- Groupe fonctionnel 1 (chapitre 011) en dépenses
- Groupe fonctionnel 2 (chapitre 018) en recettes

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs du voyage senior précités.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241008-DELIB80-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Acte à classer**DELIB80**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-09T08-18-19.01 (MI256061521)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20241008-DELIB80-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Participation des résidence au "voyage séniors"
de la Résidence Autonomie de l'Orée du Bois

Date de décision : 08/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 4 Multicanal : Non
DELIB AG Tarifs ODB Vacances ...

Pièces jointes :

[Page de garde CA
03102024.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/10/24 à 12:12

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Transmis

Date 09/10/24 à 08:18

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Accusé de réception

Date 09/10/24 à 08:23